

SOGEFI-GESTION SPRL
Fbg de Charleroi, 68
1400 NIVELLES
N° IPI 505737



Tél.: 067/21 30 06
Fax : 067/21 40 96
www.sogefi-gestion.be
info@sogefi.be

A.C.P. ARTEMIS BCE N°0552.726.685

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU MERCREDI 29 MARS 2017

Lieu : A l'établissement « *Brasserie Excelsior* », *Grand Place, 29 à 7000 Mons*

COMPTE RENDU

1. Constitution du bureau

Président de séance : Madame Colignon
Assesseur : Madame Gabriel-Huge
Secrétaire : Monsieur Mathurin (le Syndic)

2. Vérification du quorum

Monsieur Mathurin ouvre la séance et déclare celle-ci valable, le quorum des propriétaires présents ou représentés totalisant 8.599/10.000èmes, l'Assemblée peut délibérer valablement sur son ordre du jour.

Présents	: 7.274/10.000 (9)
Représentés par procurations	: 1.325/10.000 (2)
Absents	: 1.401/10.000 (2)

La séance est ouverte à 20h15.

3. Approbation des comptes de l'année 2016

A l'unanimité des copropriétaires présents ou représentés, les comptes pour l'année 2016 sont approuvés.

Le Syndic procédera à une vérification du montant du 2^{ème} décompte transmis.

4. Décharge au Conseil de Copropriété, Commissaire aux Comptes et au Syndic

Décharge est donnée au Conseil de Copropriété, Commissaire aux Comptes et au Syndic à l'unanimité.

5. Election du Conseil de Copropriété + d'un Commissaire aux comptes

Sont élus :
Présidente : Madame Colignon
Assesseurs : Madame Gabriel
Vérificateur aux comptes : Monsieur Vlassembrouck

6. Election du Syndic

Le Syndic Sogefi-Gestion sprl est réélu à l'unanimité pour l'année.
Monsieur Mathurin remercie les copropriétaires pour leur confiance.

Les frais de gestion extraordinaire devront être justifiés auprès de Monsieur Vlassembrouck.

Le Syndic s'engage à supprimer les frais d'envois administratifs de 50 €.

Une réunion semestrielle sera organisée afin de faire le point avec le Conseil de Copropriété sur le bon suivi de la gestion.

Il est demandé au Syndic Sogefi-Gestion d'être plus présent et plus réactif aux demandes transmises.

De plus le Syndic à l'autorisation de transmettre les coordonnées de chaque copropriétaire.

7. Usage et attribution des locaux de la résidence entrées 19/21

Monsieur Vlassembrouck s'engage à aménager les locaux communs de la résidence en local à poubelles, Monsieur Vlassembrouck achètera les poubelles en plastique.

Le Syndic remboursera les frais engendrés par Monsieur Vlassembrouck.

8. Détermination de la société de nettoyage et location des tapis de sol (entrées 19/21)

La société Clair-Office est retenue pour le l'entretien de l'immeuble.

Le Syndic contactera la société afin de connaître les conditions générales.

9. Numérotation des boîtes aux lettres (réaménagement, redistribution)

Plus d'actualité.

10. Constitution d'un fonds de réserve (2000 €/an)

Point à remettre à l'ordre du jour l'année prochaine.

11. Modifications éventuelles et approbation du règlement d'ordre intérieur

- Vérifier le point de vigilance sur les poubelles.
- Le règlement d'ordre intérieur sera joint avec le présent procès-verbal mais également transmis en toutes boites de la résidence.

12. Détermination de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire sera tenue dans le 1^{ère} quinzaine du mois de mars hors congé scolaire.

13. Fermeture de la porte du local poubelles et de la porte principale de l'entrée au n°21

Le Syndic effectuera les démarches auprès du promoteur.

14. Solution pour le bruit occasionné par la descente de la gouttière au n°21

Le Syndic effectuera les démarches auprès du promoteur.

15. Problème concernant les sapins du voisin + plantes se trouvant au fond du parking

Ce problème sera géré plus tard en collaboration avec le Conseil de Copropriété.

16. Contrat de maintenance des ascenseurs entrées 19 et 21 + organisme de contrôle

Le Syndic se chargera d'obtenir des devis pour le placement de module GSM ainsi que le contrat omnium des ascenseurs.

Le Syndic négociera le meilleur tarif auprès de la société KONE.

L'Assemblée marque son accord pour mandater le Conseil de Copropriété pour gérer ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance clôture la séance à 23h00.

.

Le Syndic invite chaque propriétaire encore présent à venir signer le procès-verbal de l'Assemblée après une dernière relecture.

Signatures sur le document original manuscrit conservé en nos bureaux